

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 mars 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - W. BIGNON - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par M. ROUVIER - M. IBARS par M-C. FABRE DE ROUSSAC - N. LECLERC par W. BIGNON - L. DELAITE par L. FABRE

Absent excusé : J. GROSSO

Absents : JF. MARY - D. VIALAS

5. Vente d'une partie de la parcelle DS 255

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle DS 255 sur le plan annexé à la délibération. Comme nous l'avons fait il y a quelques années, un riverain nous a sollicité pour acheter une partie de cette parcelle, d'une surface de 22 m². Cette dernière n'a pas d'intérêt patrimonial. Le propriétaire riverain est Monsieur GONNU Michel.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
DS 255	Partie A – en cours de numérotation	Gourg du Pous	GONNU Michel	12,50€/m ²	22 m ²	275 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Accepte la vente de la parcelle désignée ci-dessus, tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier


